

Communiqué de presse

La loi assurance-récolte dénoncée dans son intégralité par la profession agricole de Haute-Vienne

La Confédération paysanne de Haute-Vienne se satisfait du résultat des discussions concernant la loi Assurance-Récolte qui ont eu lieu hier, lundi 22 septembre lors de la session de la Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne.

La fusion des deux motions présentées - une par la Coordination rurale 87 et une par la Confédération paysanne 87 en une seule motion, nous donne à voir ce qu'il est possible lorsque la profession s'organise et travaille ensemble au démantèlement d'un système assurantiel néfaste pour l'avenir des paysans et paysannes de Haute-Vienne.

Nous nous satisfaisons également de voir maintenu nos trois demandes et propositions phares, à savoir :

- La création d'un **fonds professionnel mutuel et solidaire** auquel l'ensemble des acteurs de toutes les filières devront abonder.
- Tous les territoires aient accès à l'indemnisation publique quel que soit leur statut d' « assurabilité » défini par le pool des assureurs
- La diversification des productions sur une ferme ne doit plus freiner l'indemnisation des cultures impactées par les crises climatiques.

Les changements climatiques impactent durement nos exploitations chaque année et compliquent toujours plus le quotidien de nos fermes.

En proposant en 2022, la loi « une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture », l'Etat a détruit la protection collective agricole et a individualisé les risques climatiques. Nous ne sommes pas dupes et nous sommes convaincus que toute la profession est perdante.

La Confédération paysanne 87 continuera de défendre une autre approche du risque climatique et d'être force de proposition sur ce sujet, en invitant à la création d'un **fonds professionnel mutuel et solidaire** auquel l'ensemble des acteurs de toutes les filières devront abonder. Les producteurs et productrices ne peuvent et ne doivent pas assumer le risque climatique seul.es, car en cas d'accident climatique c'est bien l'ensemble de la filière qui en souffre.

Contacts :

Julien Roujolle : porte-parole de la Confédération paysanne 87 – maraicher : 06 10 46 79 37

Philippe Babaudou, porte-parole de la Confédération paysanne 87 – éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67